



**RAPPORT DE REUNION CONSTITUTIVE**  
**CLERMONT FERRAND les 7 et 8 novembre 2015**

Mulhouse le 08 Novembre 2015

Madame, Monsieur,

Rapport de la réunion constitutive de l'ERCI (Entente des Radios Clubs et Indépendants) qui s'est tenue les 7 et 8 novembre 2015 à Clermont Ferrand (63).

Présents: Norbert HEYDEL (68) Jean Pierre NEURDIN (68), Jean Pierre ROUGERT (42), Michel et Jacqueline MORET (23), Basile LEMOINE (61) et Laurent GOUJEON (76).

Début de la réunion: 14:00

1) Nous commençons par la lecture et **l'analyse des statuts** proposés. Ces derniers sont adoptés à l'unanimité sans abstention ni refus.

2) Nous établissons **un bureau provisoire** afin de pouvoir déposer lesdits statuts au Tribunal de Mulhouse (68) au plus vite et par la même démarer l'association.

*Sont élus:*

Norbert HEYDEL - Président

Michel MORET - Vice Président

Jean Pierre HERTZOG - Trésorier

Basile LEMOINE - Secrétaire

Il est rajouté que ce comité directeur est élu jusqu'à l'assemblée générale qui se déroulera à Saint Vaury (23) les 26 et 27 mars 2016. (commune choisie pour se trouver au centre de la France et par la même minimiser les coûts de déplacement pour tous)

**Nos Partenaires**

3) Nous continuons l'analyse des dossiers par la partie **assurance**.

Plusieurs questions sans réponses concrètes font l'objet d'un appel d'offre auprès des compagnies d'assurance: GROUPAMA, ALLIANCE, MAIF, MACIF, MAT MUT, MAAF et AXA.

Nous nous donnons jusqu'au 25 novembre pour en étudier la contenance dans le souci de l'ERCI ainsi que de ses membres.

Type de garanties:

- Responsabilité civile, Défenses et recours, Protection juridique autant au pénal qu'au civil.
- Assistance juridique
- Indemnisation des dommages corporels du fait des activités de l'ERCI et ou de ses membres.
- Pour tous les adhérents qu'ils soient dirigeants, salariés, bénévoles et participants même occasionnellement.
- Garantie optionnelle à tarif privilégié pour les adhérents désireux assurer leurs matériels radio.

Un deuxième appel d'offre auprès de ces mêmes compagnies d'assurance sera fait au profit des associations en analysant le nombre de membres par association pour les mêmes conditions de protections.

De 5 à 15, de 16 à 25 ou de 26 à 50 et plus.

Le but de l'ERCI étant de ne pas faire prendre de risques démesurés aux associations.

#### 4) **Travail sur les objectifs de l'ERCI.**

- Réforme des règlementations.
- Signaleurs - Cibistes (ceux actuellement sur les 40 cx AM, FM, BLU) et réforme de sa réglementation de la bande du 11 mètres en dehors des 40 Cx de 27405 à 27995 Mhz.
- Règlementations des 149 Mhz
- Règlementation des PMR - DMR et LPD

Liste non éxostive.

#### **BUT:**

- Création d'un programme de formation procédures + technique (moyens à mettre en œuvre) dans le but de pouvoir réaliser des exercices de sauvetages - assistances pour parvenir à une collaboration avec la FNRASEC.

5) Il a été décidé de déposer le logo de l'ERCI à la INPI (Institut National Propriété Intellectuelle)

6) Enregistrer le site internet à la CNIL. Un courrier, déclaration sera fait sous peu.

7) Adoption de la **fiche d'inscription** Indépendants et Clubs.

Tarif pour un Indépendant: 12 € / an.

Tarif par membre d'un club: 10 €.

Le membre adhérent possèdera:

- un droit de vote par personne.
- Accès aux diverses activités qui seront proposées (exemple: chalenge DX ERCI multi call, formation etc...)
- Accès au forum
- Assurance RC / PJ
- Assistance technique et juridique avec formation éventuelle pour tout membre.
- Représentativité des membres et des courants d'opinions auprès des administrations de tutelles françaises et européennes.
- Mise à disposition d'une adresse mail ERCI / membre. Ce dernier se devra de nous communiquer cette dernière pour échange de courriel.

L'ERCI est une oreille attentive et active aux attentes de ses membres.

Chaque membre est un ambassadeur de l'ERCI et se doit de le représenter dignement avec force et respect.

8) Adoption d'une carte de membre avec un numéro / département. (choix en bleu)

9) Il a été décidé de mettre à disposition **d'une boutique** à la disposition de ses membres.

Exemple:

- Réalisation d'un écusson ERCI (avec scratch)
- Autocollant ERCI
- Stylos lampe de poche ERCI
- Tapis de souris informatique ERCI

L'ERCI vous proposera la conception et la réalisation de banderoles personnalisées, de kakémono, de calicot (à votre convenance).

10) Nous avons adopté qu'un membre du bureau de l'ERCI se chargera de la création **d'une base de données** (gestions adhérents) avec le logiciel ACCES. Une fois terminé, il sera retransmis au Trésorier ainsi qu'au Président de l'ERCI.

#### 11) **Côté finances:**

Il a été décidé que pour tout paiement, il faudra la double signature Trésorier / Président afin d'obtenir une gestion saine et que les comptes annuels seront présentés à un cabinet d'expertises comptables avant chaque Assemblée Générale annuelle.

12) Il a été décidé de créer une adresse mail: [erci.comite@erci.news](mailto:erci.comite@erci.news) (adresse réelle encore à voir)

13) Par manque de temps, il a été décidé qu'un règlement intérieur verra le jour après un travail individuel qui sera discuté le samedi 26 mars prochain dans l'après midi.

14) Il a été décidé: Pour une association, un tableau avec les informations de cette dernière (nom, adresse, mail) serait mise en ligne sur le site de l'ERCI afin de faciliter le travail de tout opérateur radio souhaitant rejoindre l'une ou l'autre association de pouvoir le faire directement depuis ce dernier.

Fin de ce week-end de travail:

Dimanche 8 novembre 2015 à 14:00